



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Accord-conclu-pour-bonifier-le-RPC-un-premier-pas-selon-le-Syndicat-des>

Accord conclu pour bonifier le RPC - un premier pas selon le Syndicat des Métallos

- Communiqués -



Date de mise en ligne : mardi 21 juin 2016

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

TORONTO, le 21 juin 2016 - L'accord conclu pour bonifier légèrement le Régime de pensions du Canada (RPC) par les ministres des Finances du pays est encore loin de répondre aux besoins de générations de Canadiens et de Canadiennes, selon le Syndicat des Métallos.

« Le mouvement syndical, appuyé fortement par le public, milite depuis de nombreuses années pour que les prestations du RPC et du Régime de rentes du Québec (RRQ) soient doublées afin de répondre aux besoins bien réels de générations de Canadiens et de Canadiennes pour une retraite décente », affirme Ken Neumann, directeur national, Syndicat des Métallos.

« Nous sommes ravis que les ministres des Finances du pays reconnaissent que toute amélioration apportée à notre système public de pension universelle est le meilleur moyen de renforcer la sécurité de la retraite de tous les Canadiens et Canadiennes », a-t-il ajouté.

« Les ministres méritent des félicitations pour leur volonté de s'attaquer à cet enjeu de taille. Toutefois, une bonification aussi faible du RPC arrivera à peine à répondre aux besoins de la population en matière de sécurité financière, surtout chez les salariés à revenu moyen, qui sont les plus à risque d'éprouver des difficultés à la retraite. »

« En fait, même l'augmentation la plus modeste des prestations du RPC projetée en vertu de cet accord n'aura pas son plein effet avant une autre décennie. La perspective de doubler les prestations du RPC en vue de répondre aux besoins bien réels des Canadiens et des Canadiennes semble s'être éloignée, au moins pour les prochaines générations de travailleurs et de travailleuses. »

Actuellement, le RPC prévoit des prestations de retraite équivalant à 25 % des gains d'avant-retraite, mais jusqu'à concurrence seulement de 1 092 \$ par mois. Toutefois, la plupart des retraités canadiens touchent beaucoup moins, c'est-à-dire 618 \$ par mois en moyenne, que le plafond des prestations du RPC.

Le nouvel accord sur le RPC fera passer les prestations à 33 % des gains d'avant-retraite, mais l'augmentation se fera graduellement à compter de 2019, pour prendre son plein effet en 2026.

« Cette faible augmentation signifie que les perspectives de 11 millions de travailleurs canadiens resteront fragiles, surtout au sein des générations montantes, qui ne bénéficient pas d'un régime de retraite d'employeur », ajoute-t-il encore.

« Cela signifie que pour les générations à venir, le Canada continuera d'être à la traîne par rapport aux autres pays membres de l'OCDE, qui investissent beaucoup plus dans leur système de pension public. Même les États-Unis fournissent des prestations beaucoup plus avantageuses - jusqu'à 50 % de plus - que le maximum des prestations versées aux retraités canadiens. »

Le nouveau RPC est même inférieur aux prestations de retraite promises aux millions de travailleurs ontariens au titre du - désormais abandonné - Régime de retraite de la province de l'Ontario (RRPO), a-t-il souligné. Le RRPO faisait miroiter une augmentation de 15 % des prestations de retraite, alors que l'accord relatif au RPC prévoit une augmentation de 8 % seulement.

Accord conclu pour bonifier le RPC - un premier pas selon le Syndicat des Métallos

« Bien que nos dirigeants fédéraux et provinciaux méritent d'être félicités pour ce premier pas modeste, un engagement plus important à long terme aurait permis d'assurer une meilleure sécurité financière à tous les Canadiens et Canadiennes », conclut-il.